Commune de VERS-SUR-SELLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2021

Affiché le 01/04/2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard DUSSART, Maire.

Présents : Mesdames ALIGNER, GAPENNE, LEFEBVRE et SALOMÉ, Messieurs JEUNIAUX, CAPRON, GUY, JACQUESSON et POURNY

Absents excusés : Monsieur CANDELIER ayant donné procuration à M CAPRON, M RIQUIER ayant donné procuration à M DUSSART et Monsieur RICHARD

Secrétaire de séance : M JACQUESSON

Date de la convocation : 18/03/2021

Ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations, une concernant les statuts du SISA et la seconde concernant le droit de préemption qui a été exercé sur le terrain de mesdames GLANTIN. La demande est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 03 mars 2021.

Sans aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Délibérations

Délibération	**N° 21/03/05**

Objet Approbation de la modification n° 3 du plan local d'urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-41 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 février 2012 approuvant le plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 janvier 2014 approuvant la création d'un accès sur la rue de l'église ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 09 septembre 2019 approuvant la modification du plan de zonage et la liste des emplacements réservé ;

Vu, la délibération Conseil municipal du 07 décembre 2020 autorisant le Maire à lancer la procédure de modification n°3 du PLU en vue d'effectuer trois modifications du règlement écrit ;

Vu la notification du projet de modification à la Préfète et aux personnes publiques associées en date du 04 janvier 2021.

Vu l'arrêté municipal n°2021/1 du 18 janvier 2021 soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 13 février 2021 au 16 mars 2021 inclus.

Considérant que la modification n°3 du PLU telle que présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L153-41 du code de l'urbanisme ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'**approuver** la modification n° 3 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU seront exécutoires dès réception par la préfète.

Délibération	**N° 21/03/06**

Objet : **décision modificative 1/2021**

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une erreur de saisie lors du budget, les 10 000€ prévus au compte 2188 ont été inscrit en opération d'ordre au 2188/040 au lieu du 2188/21, et que les 0.46€ d'excédent devaient apparaitre au budget. Il convient donc de délibérer pour corriger ces anomalies.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics		0.46 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		**0.46 €**
D 2188 : Autres immo corporelles	10 000.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	**10 000.00 €**	
D 2188 : Autres immo corporelles		10 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		**10 000.00 €**
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct		0.46 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc		**0.46 €**

Délibération	**N° 21/03/07**

Objet : **Travaux du parking route de Conty : Demande de subvention et d'autorisation de préfinancement des travaux.**

Monsieur le Maire explique que le projet établi par ETUDIS Aménagement de Dury et présenté lors du Conseil municipal du 12 février 2021 ne tenait pas compte des écoulements d'eau à la rivière, un nouveau projet intégrant une chaussette drainante et une noue avec géotextile de pénétration des hydrocarbures avant rejet dans la Selle est donc présenté à l'assemblée délibérante.
Le coût de l'opération étant de ce fait modifié, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police sur la base du nouvel estimatif, de s'engager à réaliser les travaux si la commune est admise au bénéfice de ladite dotation et sollicite l'autorisation de préfinancement des travaux.
Le montant de l'acquisition du terrain est de 58 500 €.
L'estimation des travaux d'aménagement s'élève à 97 031.00€ HT soit 116 437.20€ TTC.
Les frais de maîtrise d'œuvre s'élèvent à 2 100,00 € HT soit 2 520,00 € TTC.
Ce qui donne un montant de 157 631 € HT soit 177 457.20 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adoptent le projet présenté et sollicitent :
Une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police et l'autorisation de préfinancement des travaux et arrêtent le plan de financement suivant :

Subvention au titre des amendes de police 30%	**47289.30€**
Fonds propres de la commune	**130 167.90€**
Montant total TTC	**177 457.20€**

Les dépenses seront inscrites au BP 2021.

Le Conseil Municipal, représenté par le Maire, atteste le non commencement de l'opération et s'engage à ne pas commencer l'exécution des travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet et sollicite l'autorisation de préfinancer ces travaux.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération	**N° 21/03/08**

Objet : **modification des statuts du SISA**

Monsieur le Maire explique que par délibération du 11 mars 2021 le Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois a entrepris une démarche de modification de ses statuts, approuvant le changement de siège social.

Les communes adhérentes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées à savoir :

Article 3 : Siège du Syndicat :
Le siège social du syndicat est fixé au **120 rue Victor Hugo-80440 BOVES**.
Toutefois, le Comité et le bureau peuvent valablement délibérer dans chaque commune adhérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres représentés, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois.

Délibération	**N° 21/03/09**

Objet : **préemption sur le terrain de mesdames GLANTIN**

Monsieur le Maire explique que la déclaration d'intention d'aliéner qui a été établie par Maitre CODEVELLE le 12 décembre 2021, ne donnait pas l'indication d'une indemnité d'éviction de 18 185 euros prévue dans la promesse de vente.
Aussi il convient de compléter la délibération du 12 février 2021 qui acceptait l'acquisition du terrain au prix de 231 815€, par une délibération concernant le règlement de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres représentés, le Conseil municipal accepte le principe du règlement de cette somme, portant le prix total de la vente à 250 000€

3) Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il ne reste plus que quatre permis à déposer dans la deuxième tranche du lotissement.

Plan de relance : la Préfecture espère donner une réponse fin mars.

Le projet d'aménagement du Culmont avance, le plan sera présenté dans la prochaine publication. Les travaux devraient débuter cet été. Une piste cyclable devrait être crée, prolongée jusqu'à la coulée verte.

Les travaux, chemin de la Grimpette devraient démarrer cet été.

Une réunion a lieu lundi 29 mars 2021 avec Monsieur DESSEAUX Vice-Président d'Amiens Métropole, Monsieur le Maire essaiera d'obtenir des informations concernant les travaux de la rue du moulin.

Un devis a été demandé pour la réfection du pont rue Emmanuel Bourgeois afin de ne pas le laisser se dégrader compte tenu du fait qu'il supporte actuellement tout le trafic. L'ajout d'une passerelle piéton devra être chiffré en même temps.
Le spectacle de Noël des écoles n'ayant pu avoir lieu cette année en raison de la crise sanitaire, une entrée gratuite au zoo d'Amiens a été offerte à chaque enfant de l'école. Sortie à faire en famille.

4) Tour de table :

Karine LEFEBVRE : informe qu'un bon d'aide alimentaire de 50€ a été accordé en urgence en début de mois.
En ce qui concerne les dessins de Pâques, une vingtaine est arrivée à la mairie.

Elle informe qu'elle prend régulièrement contact, par téléphone, avec les personnes les plus vulnérables afin de faire un point sur leurs éventuels besoins. Si ces appels font plaisir, ils ne mettent pas en évidence des besoins ou difficultés particuliers.

Jean-Luc JEUNIAUX : va réunir prochainement la commission communication afin d'avancer la rédaction du journal communal.
Christine ALIGNER intervient pour dire qu'elle souhaiterait que les journaux soient distribués de la main à la main afin de constituer un moment d'échange avec les Versois.
Elle attire l'attention sur le fait que les masques de catégorie II tels que ceux qui sont distribués par la commune ne sont plus suffisants contre les variants.
Monsieur le Maire répond que la commune a fait un gros effort en finançant ces masques, quand d'autres communes n'en ont distribué aucun. Il ne saurait être question de détruire le stock restant, alors que ces masques sont encore commercialisables jusque fin 2021 et que pour les sorties en extérieur (puisque le port du masque est obligatoire sur tout le domaine public du département) ils sont tout à fait suffisants. Le but était d'aider les Versois au moment où les masques étaient introuvables et de ce fait extrêmement onéreux.

Marie SALOMÉ : référente communication de l'ESV a travaillé avec Monsieur RIVET qui a fourni matière pour un bel article dans le prochain journal.

Marc CAPRON : informe que lui et Monsieur CANDELIER ne se sont pas rendu à l'Assemblé Générale du SISA, estimant que les mesures sanitaires ne pouvaient être respectées compte tenu de la taille de la salle et du nombre de membres. Le lendemain de leur message d'excuses motivées un mail leur parvenait informant que des mesures sanitaires autres que le simple fait de se munir d'un masque et d'un stylo, allaient être prises.
Il signale la présence d'un trou dans le chemin du château, Monsieur le Maire informe que celui-ci va être rebouché.
Il propose de faire décorer le château d'eau à l'image de la Métropole, Monsieur DUSSART l'informe qu'il en avait déjà fait la demande et que cela avait été refusé. Il renouvellera cette requête.

Bruno POURNY : informe que les jardinières ont été déposées chez GOSSET pour être préparées.
D'autre part Willy GUY a eu l'opportunité de récupérer quatre gros pots à fleurs colorés. Une réflexion va être menée pour savoir où les placer afin de faire baisser la vitesse de circulation.

Christine ALIGNER : propose de mettre en place des réunions conférences qui seraient animées par des habitants de la commune qui pourraient partager leur expérience ou leurs passions. Ce sujet sera à revoir quand la crise sanitaire permettra à nouveau les réunions.
L'association Alfred Manessier voudrait participer à l'inauguration de la rue du même nom. La fille de monsieur Manessier souhaiterait que la plaque de rue rappelle ses dates de naissance et de mort.
Monsieur le Maire informe que cela dépend du promoteur, c'est lui qui finance les plaques ; quant à l'inauguration, elle n'aura pas lieu avant que tous les travaux soient terminés, soit au moins 2023.

Willy GUY : Estelle SINOQUET lui a transmis les chiffres du centre de Loisirs de février.
Sur la semaine 52 enfants ont fréquenté le centre (ce qui représente la capacité maximum du fait des mesures sanitaires) qui se répartissent comme suit : 27 enfants de Vers, 6 dont les grands-parents sont Versois, 6 de BACOUEL et 13 extérieurs.
En ce qui concerne les tarifs, compte-tenu du contexte monsieur le Maire propose de ne pas les modifier cette année.

Monsieur le Maire annonce la prochaine réunion pour le vote des deux taxes et en profite pour informer l'assemblée que d'après une simulation de l'Association des Maires de France, la Dotation Générale de Fonctionnement devrait encore baisser cette année. Elle a été en 2020 de 57 000€ contre 61 000 en 2019 et devrait être de 54 800€ cette année. Le fait que le recensement de la population ait été annulé cette année, l'augmentation de la population n'est pas prise en compte.

Sans autre question des membres du Conseil Municipal,
Monsieur le Maire lève la séance à 18heures 55

Le Maire
E.DUSSART

MAIRIE DE VERS-SUR-SELLE